



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 26 janvier 2021

CM 1337/21
COR 1

JAI
SCH-EVAL
MIGR
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: schengen.evaluation@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.23.85

Objet: Décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2020 de l'application, par la Belgique, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour

- FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

À la page 1 du document CM 1337/21 INIT, le premier paragraphe doit se lire comme suit:

"Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 1174/21 du 15 janvier 2021 a été clôturée le 21 janvier à 17 heures."